

POSITIONNEMENT DU SNETAP-FSU VIS-À-VIS DE L'EXTRÊME-DROITE

« On ne parle pas recettes de cuisine avec les anthropophages* »



03 Introduction

Contexte politique et positionnement du SNETAP - FSU

04 « Que faire en cas de... »

Cette fiche pratique a pour but d'apporter quelques conseils à suivre si dans vos régions, sections, établissements, vous êtes confronté-es à la présence d'un-e élu-e d'extrême-droite.

06 La déclaration liminaire

Le texte à lire dans le cas d'une assemblée ou audition en présence d'élu-es d'extrême-droite.

07 La position constante du SNETAP - FSU

Courrier du Secrétariat général aux sections, 1er mars 2016.

09 Le Congrès national 2026

Se soulever pour résister au fascisme : extrait de la motion générale du congrès de Brie-Comte-Robert.

10 Références réglementaires

11 Bibliographie et sitographie

12 La position de notre fédération, la FSU

*Citation page de couverture :

Jean-Pierre Vernant (1914-2007 ; historien, résistant, anthropologue)

Le SNETAP-FSU face à l'extrême-droite

Contexte politique et positionnement du SNETAP-FSU

Depuis plusieurs consultations électorales tant régionales que nationales et municipales, la progression des résultats électoraux de l'extrême-droite (Rassemblement National et UDR) est certaine – l'abstention étant une autre forme de manifestation du mécontentement des électeur·rices -. **Cette progression électorale quelles qu'en soient les causes, n'est pas sans conséquence pour l'enseignement agricole public, plus particulièrement pour la vie au sein de nos établissements et plus encore pour la vie démocratique dans les instances des centres constitutifs des EPL.** Visite de parlementaires d'extrême-droite dans un établissement, libération de la parole xénophobe, raciste, sexiste dans les classes ou dans les salles des personnels peuvent en être la manifestation. Une autre conséquence directe de cette progression est l'augmentation du risque d'avoir au sein des différents conseils des centres constitutifs de l'EPL des membres de l'extrême-droite au titre de représentation des collectivités territoriales, et plus particulièrement des communes ou groupement de communes, sur lesquelles résident les EPLEFPA. Les conseils concernés sont le conseil d'administration de l'EPL, le conseil intérieur du lycée et le conseil de l'exploitation agricole, chacun ayant un siège réservé à un·e représentant·e de la commune ou groupement de communes.

Cette présence au regard de l'idéologie de l'extrême-droite n'est pas sans risque au sein des conseils de dérapages, d'ingérence pédagogique, de libération de la parole haineuse, raciste, sexiste, de propos hostiles aux enseignant·es, aux fonctionnaires, de sorties antisyndicales, autant de dérapages qui peuvent s'ajouter à ceux que nous avons déjà rencontrés de la part de représentant·es d'organisations professionnelles agricoles, membres d'un conseil, voire à la présidence du conseil, masquant de moins en moins leur inclination idéologique...

Ce constat posé, le SNETAP-FSU met à disposition des représentant·es des personnels des instances de démocratie sociale de l'EPL ce fascicule qui leur permettra collectivement, syndicalement de réagir et de s'opposer.

Comptant sur votre engagement habituel et sur votre attachement aux valeurs de la République, au service public, aux libertés et au rôle émancipateur de l'école.

Paris le 1er septembre 2026,

Olivier Gautié, Yoann Vigner, co-secrétaires généraux du SNETAP-FSU

« Que faire en cas de... »

→ **Risque d'avoir un·e élu·e dans un conseil**

- Interpeler la collectivité sur le choix de cette représentation ;
- Créer et organiser un rapport de force avec les administrateur·rices, les collègues (accueil manifestation) pour peser sur le choix de la collectivité

→ **Questions directes d'un·e élu·e d'extrême-droite durant un conseil**

- Ne pas répondre, lire la déclaration liminaire ou renvoyer à cette déclaration liminaire déjà lue.

→ **Dérapage de la part d'un·e élu·e d'extrême-droite durant un conseil**

- Il faut instantanément demander au / à la président·e du CA, selon les propos tenus, **un rappel à l'ordre**, voire une suspension de séance pendant laquelle une explication sera préparée pour justifier le positionnement retenu par les représentant·es y souscrivant ;
- Il faut exiger le lancement de la **procédure de suspension** de tout membre du conseil en cas de manquements aux principes de dignité, de probité, d'intégrité (...), de neutralité et de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité (article R811-12-2 du code rural et de la pêche maritime [à venir]). **Un signalement doit également être fait au procureur·e de la République** conformément à l'article 40 du code de procédure pénale qui oblige tout·e agent·e public à le saisir quand il a connaissance d'un crime ou d'un délit ;
- À l'issue de quoi il faudra rendre compte à la presse et demander à être reçu de façon expresse par le président du CR seul à même, s'il s'agit d'un·e représentant·e de la collectivité régionale de suspendre une délégation en l'attente de décisions de l'assemblée régionale du CR.

→ **Venue d'un·e élu·e d'extrême-droite dans un établissement**

- Rappeler le principe de neutralité qui s'impose à toutes et tous au sein de l'établissement et interdit de faire acte de prosélytisme religieux, de propagande politique ou commerciale ;
- Se mettre en retrait et boycotter la rencontre, en communiquant bien sous l'étiquette syndicale ;
- Communiquer dans la presse locale sur le positionnement des représentant·es des personnels .

→ **Rencontre dans une délégation d'élu·es comprenant des membres de l'extrême-droite**

- Lire le texte « préambule » avant chaque rencontre ou audience si présence d'élu·es d'ED dans la délégation parlementaire / régionale.

→ **Venue d'un·e élu·e d'extrême-droite dans un établissement invité·e par un tiers**

- Saisir immédiatement la direction de l'établissement et/ou l'autorité académique pour rappeler le principe de neutralité qui s'impose à toutes et tous au sein de l'établissement et interdit de faire acte de prosélytisme religieux, de propagande politique ou commerciale. Ce principe s'applique également à des tiers.
- Organiser un rapport de force en mobilisant les personnels si la réunion était maintenue pour dénoncer l'entrisme politique. Communiquer dans la presse locale pour dénoncer cette réunion. Faire appel au SNETAP-FSU national et à la Fédération de la FSU.

→ **Ne pas solliciter les élu·es extrême-droite (locaux, régionaux ou parlementaires), et ne pas répondre à leurs sollicitations éventuelles.** Attention aux envois en nombre par mailing lorsque vous sollicitez des élu·es.

Déclaration liminaire

Positionnement du SNETAP-FSU vis à vis des élu·es de l'extrême-droite



Dans le cadre de [cette instance, cette audition, cette rencontre] et en présence d'élu·es d'extrême-droite, le SNETAP-FSU souhaite faire un préambule sur le mandatement de ses représentant·es.

Texte à lire :

Parce que le SNETAP-FSU promeut et participe, de par les métiers des personnels de l'Enseignement Agricole Public qu'il représente, à l'émancipation des élèves qui conduit par définition à la construction d'une société humaniste qui s'oppose à l'obscurantisme et au repli sur soi, nous nous adressons et nous adresserons aux seul·es représentant·es des partis et groupes porteurs de propositions politiques républicaines. **Nous ne répondrons donc pas à aux élu·es issu·es de formations politiques d'extrême-droite ou s'y apparentant.**

Et si besoin :

Le SNETAP-FSU, en sa qualité de première organisation de l'Enseignement Agricole Public, s'est toujours positionné dans le débat républicain pour porter ses revendications qui lient défense de l'intérêt général, défense des personnels et des usagers à l'un des piliers de notre pays : celui de l'éducation de la jeunesse et plus particulièrement celle au plus proche de nos territoires et de nos campagnes.

Mais dans les débats politiques actuels nous ne sommes pas dupes de la tentative de normalisation de propositions à l'opposé de ces valeurs républicaines et humanistes, qui amènerait à la fracturation de la société, la limitation des droits des plus démunies, des femmes et des minorités et finalement à la haine. Elles sont portées par l'extrême-droite et se développent dans le monde rural avec des arguments populistes d'une part mais aussi avec l'accompagnement de politiques irresponsables qui jouent sur les équilibres globaux pour se maintenir au pouvoir.

De notre côté, nous refusons de nous rendre complices de ces mécanismes. Nous refusons que les arguments que nous développons soient biaisés par ces forces politiques qui ne porteront le masque démocratique que jusqu'au moment où il ne leur servira plus. L'histoire est là pour nous le rappeler.

C'est pourquoi nous ne répondrons pas aux questions de celles et ceux qui les représentent. Ceci n'est pas un refus du débat, nos combats contre ces politiques sont connus tout comme l'histoire de ces partis l'est. Vous en retrouvez l'essentiel dans nos prises de positions via le collectif VISA ou le réseau éducation sans frontière – RESF – par exemple, sachant que nous ne sommes pas là aujourd'hui pour les développer davantage.

La position constante du SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement technique Agricole Public



**Fédération Syndicale
Unitaire**

snetap@snetap-fsu.fr

Secrétariat Général

Aux secrétaires de section,

Objet : FN dans les CA d'établissement

Paris, le 1er mars 2016

Bonjour,

Les résultats des élections régionales où le FN passe de 118 à 358 conseillers régionaux ne sont pas sans conséquences sur les établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Dans un premier temps, le conseil syndical national du Snetap-FSU des 20-21 janvier 2016 a décidé d'intervenir auprès des nouveaux exécutifs régionaux afin que des élus du FN ne soient pas désignés pour représenter les assemblées régionales dans les CA des établissements d'enseignement. Une position similaire a été prise par notre fédération à l'occasion de son congrès national en ce début février.

Toutefois, craignant d'une part des recours devant les tribunaux administratifs et d'autre part ne souhaitant prendre leurs responsabilités, des exécutifs régionaux ont décidé de permettre au FN de représenter le conseil régional dans les CA d'établissements, c'est la raison de ce retour vers les sections d'établissement.

Parce que le Front National est un parti raciste, xénophobe et nationaliste, parce que les Régions interviennent de plus en plus pour financer des actions ayant trait à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et à la culture, ce sont autant de domaines où des conflits majeurs sur les valeurs sont susceptibles d'apparaître dans les CA avec les conseillers régionaux FN.

Par conséquent, le Bureau National propose une feuille de route (non exhaustive et indicative) pour y faire face sachant que les CA vont devoir se réunir prochainement.

**Il est indispensable de réunir les personnels
et de décider des actions à conduire - pistes :**

- **pétition ou à défaut lettre de protestation** à adresser au président du Conseil régional et à chacun des groupes qui le composent, excepté le FN ;
- **information des représentants de parent d'élèves au CA**, ainsi qu'à l'ensemble des autres administrateurs et demande d'une rencontre afin d'envisager avec eux l'action pour s'opposer à la présence d'élus frontistes dans les CA ;
- **information à la presse** quant aux actions décidées ;
- **organisation d'une manifestation à l'entrée du CA et tractation pour en envisager le boycott** si le (ou les) élu(s) entendent siéger malgré tout ;
- **inscrire cette démarche dans la durée** jusqu'à ce qu'un renoncement s'opère ou que le conseil régional revoit sa représentation ;
- **prendre contact avec les représentants des personnels dans les autres EPL** concernées par cette présence (via nos sections d'établissement et d'administrateurs à administrateurs), afin de construire une coordination de refus, d'élargir l'action et de déceler les stratégies du FN sur ses choix d'établissements ;
- **exiger que la coordination soit reçue en audience auprès du président du Conseil Régional** (se faire appuyer par le SNETAP Régional et la FSU, voire de groupe d'élus au Conseil Régional).

In fine, si le (ou les) élu(s) FN devaient se maintenir et qu'un dérapage devait être observé de sa part :

- il faudra instantanément demander au président du CA, selon les propos tenus, un rappel à l'ordre, voire une suspension de séance pendant laquelle une explication sera préparée pour justifier le positionnement retenu par les représentants y souscrivant.
- à l'issue de quoi il faudra rendre compte à la presse et demander à être reçu de façon expresse par le président du CR seul à même de suspendre une délégation en l'attente de décisions de l'assemblée régionale du CR.

NB. Une coordination, avec l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU concernés (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP, SNASUB, SNESUP, SNUIPP) est mise en place, afin d'apporter soutien et appui aux sections des établissements concernés (matériel, conseils...). Cette coordination, qui travaillera en lien avec l'observatoire FSU de l'extrême-droite, est chargée d'assurer une veille permanente sur les situations amenées à se poser.

Merci aux sections concernées, de rendre compte à chaque étape des actions réalisées et d'éventuelles difficultés rencontrées sur notre boîte institutionnelle snetaf@snetaf-fsu.fr, en n'oubliant pas d'en informer le niveau régional en premier lieu.

Bien syndicalement,
Le Secrétariat Général du SNETAP-FSU

CONGRÈS NATIONAL Brie-Comte-Robert - mars 2026

Se soulever pour résister au fascisme

(extrait de la motion générale du congrès de Brie-Comte-Robert)

« Le tapis rouge déroulé aux extrêmes-droites dans le monde, par les gouvernements successifs et les médias en France qui les traitent comme des interlocuteur·rices légitimes, l'abandon des populations précaires, ont [permis] et laissé s'installer les idées nauséabondes du fascisme aujourd'hui banalisées, débridées. Ils ont laissé se dérouler la propagande fasciste sur les questions sociales, sur le désarroi d'une société où le capitalisme autoritaire a fait du travail un lieu de perte de sens et de souffrances, où il devient facile et pratique de nommer des boucs émissaires. La question de la démocratie au travail pour lutter contre le fascisme, pour redonner du sens au travail, pour définir une stratégie qui ramène du collectif, doit être notre projet syndical, notre boussole pour lutter contre le fascisme bien présent et à nouveau à l'œuvre.

A l'international et en France, les extrêmes droites s'attaquent aux droits des travailleur·ses de l'éducation, à l'ambition émancipatrice de l'école. Elles sapent les fondements de l'école publique et de la société. Cette vision réactionnaire, antirépublicaine et rétrograde de l'école accentue la ségrégation sociale, en favorisant l'enseignement privé et religieux.

A rebours de leur programme, nous revendiquons une école publique, laïque, forte, garante des valeurs de la République telles que la mixité, la laïcité, la tolérance, l'inclusion, l'ouverture culturelle pour tous et toutes.

Parce que les extrêmes droites ce sont des libertés en moins, moins de libertés syndicales, moins de liberté de la justice, moins de liberté de la presse et d'expression, moins de libertés pour les femmes, plus de racisme, plus de répression des contestations populaires, le SNETAP-FSU doit plus que jamais porter la question de l'unité et de la coalition de toutes les forces antifascistes. Contre la structuration, l'implantation des extrêmes droites sur l'ensemble du territoire, contre des groupuscules fascistes violents, une opposition massive doit se construire. Nous devons nous réapproprier les espaces publics pour résister, nous battre ensemble.

Nous devons intégrer dans nos pratiques quotidiennes le soutien aux médias, aux maisons d'édition, aux librairies indépendantes. Nous devons renforcer tous nos liens avec les acteur·rices de l'éducation populaire et avec VISA pour informer au lieu de laisser désinformer. Nous devons protéger et soutenir tous et toutes les militant·es menacé·es par l'extrême-droite.

Conscient de ses responsabilités dans la lutte nécessaire contre l'extrême-droite, le SNETAP-FSU créera un groupe de travail spécifique dans l'année à venir, en tout état de cause avant les présidentielles, groupe de coordination d'actions contre les extrêmes droites.

Contre la montée des actes et paroles racistes, xénophobes, homophobes, transphobes, sexistes, validistes, grossophobes et décomplexés dans l'école, le SNETAP-FSU soutiendra les victimes : collègues et élèves (...) ».

Références réglementaires

Article R. 811-12-2 du code rural et de la pêche maritime (à venir)

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec **dignité, probité, intégrité** et veillent à prévenir ou à faire cesser tout conflit d'intérêts. Ils sont également tenus à une obligation de **neutralité**, aux **respects des valeurs de la République** et du principe de **laïcité**.

Article R. 811-13-1 du code rural et de la pêche maritime (à venir)

En cas de difficultés graves dans le fonctionnement du conseil d'administration, de manquements aux principes mentionnés à l'article R. 811-12-2 incompatibles avec l'exercice de leur mandat, tout membre du conseil d'administration peut, en application de l'article R. 811-26, être suspendu par le directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles qui convoque un conseil d'administration en séance extraordinaire dans les conditions prévues à l'article R. 811-24.

La décision de suspension dont la durée ne peut excéder quatre mois, est prise à bulletin secret à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

A l'expiration de cette suspension, le membre du conseil d'administration est rétabli dans ses fonctions.

Le membre du conseil d'administration qui fait l'objet de poursuites pénales est également rétabli dans ses fonctions à l'expiration de sa suspension sauf si les mesures décidées par l'autorité judiciaire ou l'intérêt du service public de l'enseignement agricole y font obstacle.

Le membre du conseil d'administration qui fait l'objet d'une procédure de suspension, est invité à présenter ses observations avant que le conseil d'administration ne commence à délibérer. Il n'assiste pas aux délibérations et ne prend pas part au vote.

En cas de suspension du président ou du vice-président, ils sont remplacés dans les conditions prévues à l'article R. 811-13.

Article 40 du code de procédure pénale

Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

Bibliographie

Lapray Lumir.- Ces gens-là. Plongée dans cette France qui pourrait tout faire basculer.- Éditions Payot, 2025.- 224 p.- Collection Essais Payot.

Palheta Ugo.- Comment le fascisme gagne la France : de Macron à Le Pen.- Éditions La Découverte, 2025.- 392 p.- Collection Cahiers libres

Palheta Ugo .- « Les fascistes nous veulent déprimés, sidérés et isolés : la réponse, c'est l'action collective » entretien par Elsa Gautier.- Socialter, 11 mars 2026 [en ligne]
<https://www.socialter.fr/article/ugo-palheta-combattre-fascisme-action-collective-trump-antifascisme-france>

Sitographie

Le site de VISA - vigilance et initiatives syndicales antifascistes - : <https://visa-isa.org/>



VISA est une association intersyndicale composée de plus de 300 structures syndicales principalement de la CGT, de Solidaires, de la FSU, avec des fédérations, des syndicats locaux et des unions départementales.

Depuis 1996, VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême-droite et plus particulièrement du FN/RN sur le terrain social. VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail. VISA édite des dossiers et fiches pratiques, organise des interventions et formations.

Pour rappel, depuis le Congrès national de Tours (2021) :
Le SNETAP-FSU invite tous les militant·es à se rapprocher des collectifs de lutte contre l'extrême-droite dont VISA et donne mandat à un·e camarade du SNETAP-FSU pour siéger dans le Conseil d'Administration de VISA.

Le site du SNETAP-FSU :
<https://www.snetap-fsu.fr/>



Quelques unes de nos publications en lien avec l'extrême droite :

- L'extrême-droite au pouvoir : « On n'a jamais essayé », « on ne savait pas ! » (17/05/26)
- Se soulever pour résister au fascisme (02/03/2026)
- Le Bulletin de l'EAP : L'extrême droite un danger pour l'école (n°434 ; sept-oct 24)



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La FSU, notre fédération s'engage également et rappelle que :

« [...] Pour les agent·es publics, l'extrême droite promet un modèle autoritaire, fait d'exécution et d'obéissance, à rebours de celui que nous défendons, celui d'un·e fonctionnaire citoyen·ne dépositaire d'une parcelle d'intérêt général et appuyé sur un statut qui le met à l'abri de la pression des intérêts particuliers [...]. »

Nous vous invitons à lire dans son intégralité, le document :

la Note de la FSU - Face à l'extrême droite: défendre les droits et porter des alternatives.



Vous avez des interrogations :
N'hésitez pas à contacter le Secteur PSL
snetap@snetap-fsu.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

